



**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR DJAMEL BENOUMEUR**

**N° A24-035**

**5.5**

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2122-22, R2122-8 et R2122-10 ;

**VU** la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;

**VU** la délibération n°DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Djamel BENOUMEUR occupe la fonction de Directeur de la Prévention et de la Tranquillité Publique ;

**ARRETE**

**Article 1** – Délégation est donnée à Monsieur Djamel BENOUMEUR, Directeur de la Prévention et de la Tranquillité Publique, à l'effet de signer :

**1. En matière d'Administration :**

- les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de sa Direction ;
- les accusés de réception des demandes des usagers et administrés dans les affaires courantes de sa Direction ainsi que tous les courriers ou courriels de réponse insusceptibles de recours ;
- les contrats et conventions sans incidence financière ;

**2. En matière financière :**

- de signer les devis, contrat, marché public relevant de sa Direction dans la limite de 5 000 € HT
- de signer les bons de commande dans la limite de 10 000€ HT, à condition que les documents contractuels (devis, contrat, marché public) aient été signés par la personne compétente.

**Article 2** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.  
Copie en sera adressée à l'intéressé, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20241129-A24-035-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 29/11/2024



Le Maire,  
  
Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20241129-A24-035-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024